

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE BUCHILLON DU MARDI 25 JUNI 2019 PRESIDEE PAR M. ANDREIA UFFER, PRESIDENT.

Lieu : Maison de commune de Buchillon

ORDRE DU JOUR :

1. Appel
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal du 19 mars 2019
4. Communications du Président
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis N°2/2019 relatif aux comptes de l'année 2018
Rapport de la Commission de gestion
7. Election du Président du Conseil
8. Election du Vice-Président du Conseil
9. Election de deux scrutateurs
10. Election de deux scrutateurs suppléants
11. Election de la commission des finances
12. Election de la commission de gestion
13. Election de la commission d'urbanisme
14. Divers et propositions individuelles

La séance du 25 juin a eu lieu en présence, dans le public, d'une délégation du Burkina Faso en voyage d'étude. Présentation à la délégation du Burkina Faso de la Municipalité et des membres du Conseil par le Président du Conseil communal de Buchillon.

1. Appel

L'appel relève : 23 présents, 24 avec le Président

Excusés : M. Martin Bucher et Mme Nathalie Matthey-de-l'Endroit

Absents : M. Beat Schmied et M. Raymond Terry

2. Acceptation de l'ordre du jour

Acceptation de l'ordre du jour à l'unanimité.

3. Acceptation du procès-verbal du 19 mars 2019

Acceptation du procès-verbal par 23 voix et une abstention.

4. Communications du Président

M. Andreia Uffer : Sortie du conseil : les visites au barrage d'Emosson ne sont pas, pour l'heure possible donc, nous nous rendrons donc en lieu et place à la centrale hydroélectrique de l'Aubonne.

Il faut trouver des volontaires pour le dépouillement des élections fédérales du 20 octobre 2019, qui se déroulent au milieu des vacances scolaires. Donc si certains d'entre vous sont disponibles à cette date, je vous remercie de m'en informer.

Nous sommes au terme de la 3ème année de cette législature. Il faut dès lors renouveler notre organisation interne. Je vous vous remercie pour votre travail, votre assiduité et votre présence.

J'ai en outre reçu une lettre de démission du Conseil communal cet après-midi, celle de M. Martin Bucher.

Lecture de la lettre de démission de M. Martin Bucher.

M. Andreia Uffer : Nous avons eu la visite de la Préfète Mme Evelyne Voutaz ce matin. J'ai, à cette occasion, pu lui poser une question concernant la Commission de recours, un point n'étant alors pas clair pour moi. Cette Commission est composée de membres du Conseil communal, et devient active dès le dépôt d'un recours. Etant donné qu'il s'agit parfois de données sensibles, notamment sur l'imposition, moi-même ainsi que le Bureau du Conseil communal ne sommes pas censés recevoir de rapports ou d'informations de la part de la Commission. La seule chose que nous obtenons c'est le nombre de séances tenues par celle-ci, afin d'en établir un décompte. Le rapport établi par la Commission est en revanche adressé tant à la Municipalité qu'au recourant.

5. Communications de la Municipalité

M. Pierre-Frédéric Guex : Concernant la réfection de la conduite d'eau, nous sommes bientôt à la fin des travaux. Aucun incident majeur n'est à déplorer, sauf quelques petits soucis dus à des plans non actualisés sur certaines parcelles privées.

6. Préavis N°2/2019 relatif aux comptes de l'année 2018

M. Calabrese rapporte pour la Commission de gestion.

M. Andreia Uffer ouvre la discussion sur le préavis.

M. Andreia Uffer : Selon notre règlement, la discussion devrait se faire en deux parties : la première sur la gestion elle-même et la seconde sur les comptes. Débutons donc par les questions sur la gestion de la Commune.

M. Dominique Pioletti : Il est faux d'indiquer que les premiers locataires du Luna ont emménagé le 15 octobre 2018. Le premier locataire, moi-même en date du 1er octobre 2018 déjà.

M. Raymond Chatelan : Concernant le centre du village et le projet de la ferme afin d'y loger un restaurant et une épicerie, peut-on avoir plus d'informations sur les modifications qui ont engendré un surcoût d'environ CHF 500'000 ?

M. Patrick de Preux : Ce surcoût a permis de ne pas construire une ferme en bois. Nous avons donc eu recours au béton et avons reconstruit cette ferme à l'identique. Je rappelle que le Conseil communal a souhaité une animation du centre du village. Nous sommes passés du tea-room au café, puis du café au café-restaurant, ainsi qu'une épicerie et un local pour la Commune. Tous ces éléments font que le budget a été dépassé, une fois toutes les modifications acceptées. A ce propos, ça m'intéresse de connaître le ressenti des membres du Conseil communal et d'élargir ainsi la question car apparemment les locataires que nous avons choisis, L'Accent, ne respectent pas les horaires et ne font pas ce qu'on leur avait demandé de faire, etc.... Mais ils ont une qualité, c'est de payer le loyer et d'être locataire. Sans eux, personne ne payerait le loyer. Dans le cas contraire, on pourrait prendre un salarié de la commune mais cela coûterait encore plus cher.

Oui, nous sommes déçus de la manière dont les choses se passent et que L'Accent ne soit pas ouvert 7 jours sur 7. Il faut aussi constater que nous ne sommes pas dans une économie marxiste et que par conséquent le locataire doit essayer de trouver la

manière de payer son loyer. Or ils nous ont confirmé qu'avec l'utilisation de l'épicerie, même si elle n'est pas idéale de notre point de vue, plus de produits d'usage courant et moins de produits fins, ils n'ont pas eu le succès escompté.

Alors on peut bien sûr leur dire ce que l'on veut et ce que l'on exige, quand bien même la manière d'exploiter ne fasse pas partie du contrat de bail. La grande crainte c'est que financièrement ils ne s'en sortent plus et qu'il faille trouver un nouveau locataire, ce qui ne sera pas facile. Pour le moment le restaurant a du succès et c'est tant mieux, la restauration n'étant pas un domaine évident.

Je vous fais part d'une certaine aigreur de ma part. Je vous avais informé de ce que le projet de la ferme serait quelque chose de difficile. Il ne faut ainsi pas faire de reproches sur ce que vous auriez exactement voulu, car ce n'était pas si simple.

M. Andreia Uffer : Nous sommes actuellement en train de discuter sur la gestion 2018. Le point des horaires de l'épicerie concerne la gestion 2019. La discussion doit rester sur l'année 2018.

M. Robert Arn : En complément d'information sur le dépassement de CHF 500'000.- le projet initial prévoyait un tea-room et nous sommes arrivés à un restaurant et une épicerie. Sur l'installation technique, notamment la ventilation, il y a une différence de prix entre celle nécessaire à un restaurant et celle à un tea-room.

M. Shai Sorek : Je remercie la Commission de gestion ainsi que la Municipalité pour leur travail, il s'agissait d'un gros projet. Concernant les aménagements extérieurs, il semble y avoir eu un désaccord entre la Commission et la Municipalité. Il devait y avoir un appel d'offres. Pourquoi cela n'a pas été fait ? Pourquoi avoir désigné une entreprise étrangère au lieu d'une entreprise locale ?

M. Robert Arn : J'ai proposé cette entreprise à la Municipalité au vu de ses compétences et de son honnêteté. La loi sur les marchés publics prévoit 3 volets : en dessous de CHF 150'000 il s'agit du « gré à gré », entre CHF 150'000 et CHF 250'000.- c'est « sur invitation » et au-delà de CHF 250'000 c'est « appel d'offre public ». Ici on a choisi le premier volet pour un montant de CHF 180'000 donc on dépasse en apparence les CHF 150'000, mais la loi sur les marchés publics distingue les fournitures et les services. En l'occurrence, sur ce montant il y a environ CHF 90'000 pour les fournitures et CHF 90'000 pour les services.

On aurait pu faire passer ce montant par une entreprise générale mais celle-ci aurait prélevé une commission entre 10 et 15%, on a ainsi fait une économie de CHF 20'000, donc dans l'intérêt de la Commune. Concernant la question sur la surveillance des salariés qui y ont travaillé, elle ne se pose pas dans ce cas. Il s'agissait d'un père et de son fils, et tous deux sont indépendants. La Commission de gestion déplore ce fait.

J'aurais aimé plutôt qu'elle salue le travail de la Municipalité. Car il y a eu un oubli assez majeur, l'infiltration des eaux claires n'étaient pas prévues dans le projet. D'après celui-ci les eaux claires devaient être évacuées directement dans les canalisations, ce que la loi sur la protection des eaux interdit. Lorsqu'il est possible de faire infiltrer une eau pluviale, on doit le faire. Comme on le sait, dans notre village, on a des graviers à peu près partout qui permettent parfaitement cette infiltration, ce que l'on a fait. On a alors établi un projet qui le permet, avec un bassin d'infiltration doté d'une fosse de relevage, on a dû ajuster le dessin du parc. Ce sont des prestations faites gratuitement par la Municipalité et je tenais à la préciser.

M. Andreia Uffer : Nous passons à la discussion sur les comptes 2018.

M. Antoine De Rham : Augmentation très conséquente des revenus fiscaux. Comment allons-nous bientôt établir le budget pour l'année suivante, il serait souhaitable d'en connaître la nature ? Ce sont des nouveaux contribuables ou des impôts extraordinaires ? Si nous n'avons pas ces réponses il faudrait se renseigner auprès de l'administration pour obtenir ces réponses.

M. Jean-Pierre Mitard : Nous n'avons pas toutes les réponses au préalable concernant la capacité contributive de chaque citoyen. En revanche, on peut dire que, comme cela a été évoqué dans le préavis et dans le rapport, il s'agit d'un groupe de contribuable. Cela assure donc une plus grande pérennité.

Autre information qui date de cette semaine, à fin mai 2020 les revenus relatifs à l'imposition 2019 des personnes physiques et morales correspond à plus de 90% du montant du budget. Ce qui indique qu'un budget est faux, car lorsqu'on pose le montant des revenus des impôts des personnes physiques et morales, le résultat final est relativement faible car ponctionné par la péréquation intercommunale. Mais d'autre part, cela signifie qu'il y a une pérennité de ces revenus ce qui veut dire que lorsque l'on abordera le budget 2020 avec deux années de recul on pourra significativement calculer le montant des revenus des personnes physiques et morales.

M. François Gabella : Avec les graphiques, on voit l'évolution des charges qui sont transmises au Canton. Ce qui m'ennuie c'est la barre verte, des charges de la Commune, qui fluctue grandement d'une année à l'autre car perturbée par les questions de charges et décharges des amortissements ou des comptes de provisions. Ce qui m'intéresserait d'avoir ce sont les véritables dépenses courantes de la Commune au cours des années afin de relever s'il y a un problème ou non ?

M. Jean-Pierre Mitard : Deux éléments. Premièrement, la situation de la contribution de la Commune avec la péréquation intercommunale, directement liée aux revenus de la Commune elle-même. Donc d'une part aux revenus réguliers comme l'impôt sur les personnes physiques et morales et d'autre part aussi lié aux recettes conjoncturelles qui peuvent fluctuer de manière significative et pour lesquelles le Canton ponctionne la moitié. On l'a vécu il y a deux ans lorsqu'un contribuable avait reçu un héritage significatif pour lequel la moitié du montant relatif à la part communale a été ponctionné par la péréquation. Deuxièmement, pour les dépenses communales hors celle de la péréquation, qui est le second volet de la question de M. Gabella, la Commission dans son annexe 1 a indiqué qu'il y avait un montant de CHF 150'000.- qui pouvait être suggéré comme étant partiellement des éléments qui pourraient fluctuer d'une année à l'autre. C'est assurément le cas avec l'attribution au fond de réserve que nous avons fait cette année pour Luna, c'est aussi le cas pour ce que l'on avait fait il y a 2 ans avec le million mis sur le compte de réserve des péréquations. Concernant les autres éléments, je pense qu'eux ne sont pas fluctuants comme pour les amortissements relatifs pour la salle de gym, il est obligatoire car c'est un patrimoine administratif et non financier. Lorsque l'on parle du fond de renouvellement du quartier d'Etoy-Sud, et on en parlera dans les années à venir de ceux de Luna, qui ont fait part à des décisions ici dans le cadre de préavis décidés par le Conseil communal. Au bout du compte, il n'y a qu'avec les réserves que l'on peut jouer et dont on peut considérer qu'elles sont des dépenses et qui permettent de dissimuler des résultats positifs significatifs. En d'autre terme, on fait un peu l'écureuil mais pas tant que cela.

M. François Gabella : Je dis simplement que la lecture de la gestion de la Commune est difficilement compréhensible avec ces éléments. Qu'en pense la Commission de gestion ?

M. Daniel Calabrese : Ce que dit M. Mitard est correct. Les CHF 150'000.- aujourd'hui sont la marge de manœuvre qui a été utilisée en 2018 pour impacter le résultat de l'exercice 2018. Le but du tableau d'amortissement est de signifier l'ampleur des amortissements et non pas de juger leur véracité. Dans l'exercice si l'on avait pas créé cette réserve de CHF 150'000.-, selon moi le résultat de l'année 2018 serait de CHF 157'000.-.

M. Jean-Pierre Mitard : C'est tout à fait juste. Si on parlait des dépenses indépendamment de celles relatives aux amortissements, cela a été salué par la commission de gestion et des finances, nous avons réellement une gestion parcimonieuse des autres dépenses. Indépendamment des salaires des employés, qui

se réduisent à des dépenses courantes et qui permettent de maintenir l'état de notre patrimoine administratif à un certain niveau.

M. Antoine De Rham : Il serait bien de calculer sur plusieurs années les dépenses réelles de la commune sans les amortissements. On pourrait refaire cet exercice sur 2 ou 3 ans ce qui permettrait de savoir où l'on n'en est avec les dépenses courantes.

M. Jean-Pierre Mitard : Concrètement la définition de dépenses réelles est différente d'une personne à l'autre. Est-ce qu'un amortissement est une dépense réelle ? A mon avis elle l'est dès lors qu'elle soit légalement obligatoire, comme par exemple le patrimoine administratif pour 30 ans. Ou alors si elle a fait l'objet d'une décision du Conseil communal, par exemple le fond de renouvellement relatif à Etoy, elle ne l'est pas. Je propose que lors de notre rencontre pour les budgets, on ajuste ces éléments de manière à avoir une vision commune.

M. Jean Gnägi : Je veux compléter la réponse de M. Gabella, ce qui se trouve dans la bande verte c'est ce qui reste à disposition de la commune après avoir payé les péréquations. Alors effectivement, un élément fondamental, comme l'a dit M. Mitard, s'il y a des recettes extraordinaires comme des successions, on garde la moitié et sur tout le reste, en moyenne 80% part. On a tendance à observer que ce taux augmente avec nos recettes, notre valeur du point d'impôt par habitant, plus il monte plus on paye. Puis il y a les indices de plafonnement qui peuvent nous sauver, mais il ne faut pas oublier que ce système est un peu plus avantageux que le précédent. L'exercice de cette année montre ce qui se passe entre les demandes d'acompte du canton, qui sont systématiquement fausses, puisqu'elles sont basées sur l'exercice de 2 ans avant. Heureusement le budget est fait en fonction d'un fichier mis à disposition des communes. Quand on boucle le budget, comme on le fait aujourd'hui, on n'a pas encore le décompte final, qui arrive au mois de septembre. Sur la deuxième question de M. de Rham, j'avais fait l'exercice moi-même pendant une quinzaine d'années, c'était relativement facile à faire, mais aujourd'hui ça devient compliqué à réaliser car on passe, de plus en plus de dépenses de type investissement, directement dans les comptes.

M. François Gabella : On estime à combien le loyer annuel de Luna ?

M. Patrick de Preux : Aux alentours de CHF 750'000.-. Hormis le parking. On avait tablé sur un revenu locatif de CHF 800'000.- avec un parking public plus rempli, qu'il faut encore développer. Avec des amendes à CHF 150.- à la plage de Buchillon, les gens vont vite faire le calcul qu'il est préférable de payer CHF 5.- pour 6 heures. Dès le moment où on remplira le parking, on ne sera pas loin de ce qui avait été prévu

soit CHF 780'000.- par année. La ferme ne rapporte pas autant par rapport à son coût, le local du haut ne fournissant pas de loyer et celui des restaurateurs n'étant pas élevé.

M. Antoine De Rham : Le poste 9112.5 « impôt anticipé » pour CHF 2'665'000.- à l'actif du bilan, impôt encaissé, impôt anticipé me semble élevé ?

M. Jean-Pierre Mitard : Je ne comprends pas la question ?

M. Antoine De Rham : L'impôt anticipé à 35%, nous n'avons pas des revenus de l'ordre de CHF 7'000'000.- ?

M. Jean-Pierre Mitard : Ce sont les versements relatifs à l'impôt anticipé des personnes physiques et morales ?

M. Antoine De Rham : C'est à l'actif, donc c'est des personnes qui nous devraient l'impôt ?

M. Jean-Pierre Mitard : C'est à l'actif donc c'est des montants que l'on a perçus.

M. Antoine De Rham : Cela me paraît bizarre.

M. Jean-Pierre Mitard : Je ne sais pas, mais nous allons clarifier ce point. Ce n'est peut-être pas une dénomination pertinente mais ça fait des années qu'elle est là.

M. Antoine De Rham : Il faut attendre votre réponse qui sera transmise au Président et nous en informera.

M. Daniel Calabrese : Cela fait partie des impôts à encaisser, ce n'est pas l'impôt anticipé au sens des 35% sur un revenu d'intérêt.

M. Antoine De Rham : Je pense qu'il y a une dénomination qui est fautive.

M. Jean-Pierre Mitard : Je donnerai ma réponse via le Président.

La réponse reçue par courriel suite à la séance est jointe en annexe de ce PV.

Plus personne ne prend la parole, le Président clôt la discussion.

Le Conseil communal de Buchillon :

- vu le préavis municipal N°2/2019 relatif aux comptes de l'année 2018
- oui le rapport de la Commission de gestion considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide à mainlevée et à l'unanimité par 21 oui, pas d'avis contraire et 2 abstentions :

1. d'adopter les comptes de l'année 2018 tels que joints en annexe au présent préavis et dont il fait partie intégrante ;
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'exercice 2018.

7. Election du Président du Conseil

M. Andreia Uffer se porte candidat et est élu tacitement Président.

8. Election du Vice-Président du Conseil

M. Julien Vulliet se porte candidat et est élu tacitement vice-Président.

9. Election des scrutateurs

Mme Nathalie Matthey-de-l'Endroit et M. Jeanny Perrin sont candidats et sont élus tacitement.

10. Election des scrutateurs suppléants

M. François Bolomey et Mme Cristina Mirante sont candidats et sont élus tacitement.

11. Election à la commission des finances

M. Gian Dorta, Mme Cristina Mirante, M. Antoine De Rham et M. Shai Sorek sont candidats et sont élus tacitement.

12. Election à la commission de gestion

M. Daniel Calabrese, M. Geoffroy Ganshof, M. Jean Gnägi et M. Robert Rorhbach sont candidats et sont élus tacitement.

13. Election à la commission d'urbanisme

M. Lawrence Breitling, Mme Anna Buzzi, Mme Annabel Pulcrano et M. Antoine du Pasquier se portent candidats et sont élus tacitement.

M. Andreia Uffer : J'attends un courriel de la part des 3 commissions afin de connaître leur structure.

14. Divers et propositions individuelles

Mme Anna Buzzi : Le passage piéton vers l'école est mal placé par rapport au parking et à l'arrêt de bus. Les parents déposent leur enfant vers la déchetterie donc ceux-ci ignorent ce passage et traversent où ils veulent et c'est dangereux. Peut-on en faire un deuxième ou alors déplacer l'actuel passage ?

M. Pierre-Frédéric Guex : Sur les zones 30 on ne peut mettre de passage piéton.

Mme Anna Buzzi : Alors il faut enlever le passage existant, car les enfants ne savent pas comment se comporter à cet endroit.

M. Pierre-Frédéric Guex : Je vais me pencher sur le sujet.

Mme Tima Mujezinovic : L'arrêt de bus des « Grands Bois » est également mal placé. Le bus à l'arrêt bloque la vue des enfants et des usagers qui traversent la route sans passage et c'est dangereux.

M. Pierre-Frédéric Guex : L'abri bus qui est vers la sortie Amag ? C'est un projet qui n'a pas été fini, mais on se penche à nouveau sur le dossier. Mais malheureusement de le déplacer n'augmenterait pas la sécurité des usagers. Il faudrait le mettre plus loin, vers l'entrée du parking Amag et entre le coin de la rue. Il est vrai que l'abri bus du côté « Grand Champ » n'est pas pratique du tout, que ce soit pour les conducteurs ou pour les usagers du bus.

Mme Tima Mujezinovic : Alors il faut apprendre à nouveau aux enfants comment se comporter via la police régionale.

M. Pierre-Frédéric Guex : Il faut demander à la PRM de faire une nouvelle séance d'information.

M. Max Giarré : La police se rend déjà dans les écoles. L'abri bus n'est pas le réel problème car le bus peut se mettre de côté, c'est-à-dire à l'écart de la route. C'est l'arrêt de bus en soit qui pose problème.

Mme Tima Mujezinovic : Dans quel laps de temps l'arrêt va-t-il être déplacé dans ce coin de la route ?

M. Pierre-Frédéric Guex : On va mettre cela en route, nous en parlions déjà hier.

M. Shai Sorek : Il ne faudrait pas faire un marquage passage piéton, car les enfants sortent en courant derrière le bus ?

M. Pierre-Frédéric Guex : On va discuter de tout cela rapidement.

M. Jean Gnägi : Le problème est que le bus s'arrête dans le virage de la route principale qui mène à Buchillon. C'était prévu de remonter l'arrêt afin qu'il ne se trouve plus dans le virage mais sur la ligne droite. Mais au moins dans le coin de la route, ça serait plus clair, d'ailleurs cela avait été prévu avec l'installation d'Amag.

M. Pierre-Frédéric Guex : Oui, un projet similaire avait été proposé à l'époque, mais cette localisation risque de bloquer la circulation dans les deux sens, donc ça risque également d'être compliqué.

M. Jean Gnägi : Mais cela serait moins dangereux pour les usagers.

M. Robert Rorhbach : J'habite proche de ce carrefour et selon mon avis, la meilleure solution serait de retirer les rochers en hauteur de la route. Mettre l'arrêt de bus 25m plus haut, où il y a moins de trafic.

M. Pierre-Frédéric Guex : Donc le bus irait jusqu'au bout, tout droit et reviendrait par derrière ? Je vais m'entretenir sur ce trajet avec les cars postaux.

Mme Annabel Pulcrano : Il y a un poteau dans du béton en plein milieu du chemin à l'entrée de la forêt. J'imagine que le propriétaire a le droit de le faire, mais c'est regrettable que ce soit en plein milieu du sentier de la forêt.

M. Robert Arn : Précisez le lieu ?

M. Andreia Uffer : Mme Morand peut nous préciser de quel lieu il s'agit ?

Mme Michèle Morand : Il s'agit du chemin qui part depuis chez M. Desponds, qui traverse pour aller sur la route des « Croix-Blanches » derrière le « Creux au Loup ». Le terrain appartient à celui qui avait fait la gravière. Du côté Buchillon il y a du béton avec un trou au milieu qui est dangereux et du côté des « Croix-Blanches » il y a également un trou en plein milieu du chemin.

M. Robert Arn : A quel point ces piquets sont-ils gênants ?

Mme Annabel Pulcrano : Les piquets ont maintenant été arrachés, ils sont par terre à côté du chemin.

M. Robert Arn : Le propriétaire de cet forêt, M. Delévaux, qui n'est pas un citoyen de Buchillon, était l'initiateur de la gravière. La Municipalité c'était opposée au développement très important de la gravière et à présent il nous en veut.

Mme Annabel Pulcrano : Mais ça n'a pas peut-être rien à voir avec la gravière ?

M. Robert Arn : Oui, ça a à voir avec la gravière parce qu'on a déjà eu un problème au sujet d'arbres dangereux qui devaient être abattus car il y a souvent des promeneurs le long de ce chemin. Sa réponse a été négative et il voulait interdire aux gens de passer. En revanche, il ne peut pas interdire aux personnes de passer, car en Suisse les forêts sont publiques. Concernant les piquets, je vais me charger de vérifier si cela est légal.

Mme Annabel Pulcrano : Depuis qu'on a réduit les horaires, a-t-on des meilleurs résultats avec la déchetterie ?

M. Max Giarré : 3 mesures ont été prises, la réduction des horaires, la surveillance et le fait d'avoir interdit aux sociétés d'amener des déchets même si elles travaillent pour un propriétaire à Buchillon. Les premiers constats sont positifs.

M. Jean Gnägi : Je reviens sur le chemin de la forêt. Un panneau indique qu'il s'agit d'une zone sinistrée et le propriétaire déconseille d'utiliser ce chemin. Je ne suis pas d'accord avec M. Arn, je crois qu'il y a un différent avec le service des forêts. Après une tempête, avec beaucoup de vent plusieurs arbres sont tombés, il a peut-être voulu couper des arbres et on le lui a refusé. Avec ce geste il a voulu se décharger d'être responsable si un événement se produisait sur ce chemin. Le panneau n'est pas légal mais la méthode habituelle pour M. Delévaux.

M. Robert Arn : Je vais prendre contact avec l'inspecteur des forêts. Mais je confirme que nous avons demandé au propriétaire d'abattre ses arbres car il en a la responsabilité. Il a refusé de le faire et préféré mettre le panneau d'interdiction de passage. Et dans le pire des cas, nous les couperons nous-même.

Mme Michèle Morand : Je précise que ce chemin est balisé pédestre et qu'il fait partie du tracé pour Compostelle.

M. Robert Arn : Malheureusement le balisage jaune va être supprimé car le propriétaire a refusé que l'itinéraire « Suisse Rando » passe dans sa forêt. Mais je rappelle que la forêt est publique, les randonneurs peuvent s'y rendre quand bon leur semble.

Mme Michèle Morand : Concernant la salle communale de l'Accent, j'ai reçu l'information qu'en cas de location, il fallait prendre les boissons au restaurant ?

M. Patrick de Preux : Oui, c'est ce qui a été prévu.

Mme Michèle Morand : Pourquoi depuis 2 ans il n'y a plus de sortie des aînés ?

M. Robert Arn : La Présidente vient de m'informer d'un nouveau programme pour 2019.

Mme Michèle Morand : L'école Gems arrête ses activités. Il y a une superbe piscine dans ses locaux. Est-ce que la commune serait intéressée par une location, afin que les habitants puissent en profiter ?

M. Robert Arn : Gems ferme ses portes et ils sont locataires du bâtiment. On a peu d'influence sur ce que veulent faire le fond d'investissement Qatari du bâtiment. Mais nous allons oeuvrer avec les communes voisines pour que ça reste accessible à des clubs sportifs, comme celui de Buchillon.

M. Max Giarré : Le 2 juillet prochain, il y aura une rencontre entre le fond d'investissement Qatari et la commune d'Etoy. Nous serons donc tenus informés de ce qui va se dérouler par la suite.

M. François Gabella : J'aimerais revenir sur le rapport de gestion, nous avons une commission qui fait un travail très professionnel et parfois cela frise le micro-management. La commune a fait des travaux remarquables avec ces deux projets qui sont des objets de rendement, qui vont nous aider dans nos finances. Donc nous pouvons saluer le travail de la Municipalité et des commissions.

M. Raymond Chatelan : J'ai parcouru les décisions municipales sur Internet. Le 11 février 2019, vous avez attribué l'entretien des ascenseurs à l'entreprise Menetrey SA pour CHF 25'720.-. Mais 2 mois plus tard, vous confiez l'entretien des ascenseurs à Schindler SA pendant 2 ans. Pourquoi avons-nous autant de contrat d'entretien différent ?

M. Patrick de Preux : Le constructeur c'est Schindler, mais nous n'étions pas en accord avec le prix du contrat d'entretien. J'ai donc mis en concurrence avec deux autres entreprises. Menetrey avait fait une offre, que nous avons accepté mais par la suite ils ont renoncé au contrat car trop compliqué. Raison pour laquelle nous sommes retournés chez Schindler et nous avons profité pour négocier les tarifs.

M. Raymond Chatelan : Autre observation, le 13 mai 2019, vous avez attribué la surveillance des plages, pour un mandat de 3 mois et mais sans montant affiché. Ils viennent gratuitement ?

M. Jean-Pierre Mitard : Sans doute au même tarif que l'année dernière, soit environ CHF 2000.- pour une durée de 3 mois.

Mme Cristina Mirante : Concernant les boissons consommées dans la salle de la ferme. Pourquoi le restaurant peut se permettre de changer les règles du jeu, et pourquoi ne peut-on pas agir et faire en sorte que ça change ?

M. Patrick de Preux : Ce n'est pas un effort trop important que de demander aux habitants de consommer ce que propose le restaurant. Cela me paraît normal, dans la mesure où c'est eux qui assurent l'entretien du bâtiment et que cela nous arrange aussi. Je suis également agacé pour toutes sortes de raisons mais je ne veux pas leur déclarer la guerre non plus. Nous avons tout intérêt à trouver un terrain d'entente, et faire un effort pour aller de l'avant avec eux. C'est la manière de procéder que veut conserver la Municipalité pour le moment.

M. Antoine Du Pasquier : Ce n'est pas une auberge communale, ils sont donc locataires de la commune. Donc ils ne devraient pas être privilégiés sur certains points, que ce soit en terme de financement d'équipement ou en subside divers. Ils doivent être compétitifs en tant qu'établissement privé.

M. Patrick de Preux : Ils le sont dans le sens où il y a un accord passé avec eux, comme pour la gestion de la salle, c'est eux qui s'en occupent et qui la nettoient. C'est un accord qu'on a eu dès le départ, avec quelque chose qu'ils ont demandé. Le jour où ils partent il sera difficile de savoir ce que nous ferons de ces locaux car ce

n'est pas évident à gérer. Je suis moi-même un peu déçu... mais je pense que nous devons leur accorder encore du temps et ne pas entrer en conflit à présent. Le restaurant a du succès, mais pourtant ils ont l'impression d'être boudés par les habitants de Buchillon.

M. Antoine Du Pasquier : Ils sont fermés le week-end alors que l'ouverture à ces jours était prévue et cela dès le début. Donc si la salle est louée le week-end comment doit-on procéder ?

M. Patrick de Preux : Dans ce là, il est évident que l'on peut s'arranger. Voyons comment cette affaire se déroule avec le temps. Ils démarrent leur affaire, et on ne peut pas changer les règles du jeu à présent.

M. François Gabella : C'est à la Municipalité de négocier ces divers points. On ne peut pas discuter ici du management d'une épicerie. Je ne pense pas qu'ils ont fermé l'épicerie car il y avait trop de monde...

Mme Anna Buzzi : Je déplore la situation car je suis une cliente qui a vraiment essayé de les soutenir, mais je ne peux pas manger des pâtes tous les soirs. Il y a deux camps distincts et à ce jour il faut essayer de trouver un arrangement car l'offre ne correspond pas à la demande. Comme avoir des prix convenables ou ajouter des produits qui correspondent à la demande.

Mme Michèle Morand : Tout le monde ne peut pas payer une bouteille d'eau du robinet à CHF 10.- et une bouteille de vin à CHF 40.-. Les tenanciers ne sont pas très coopératifs et en pétard contre Buchillon.

M. Jean-Pierre Mitard : Buchillon possède une offre multiple de salle à la location. La salle communale, le refuge et la nouvelle ferme qui peuvent répondre à une nouvelle demande des habitants, c'est-à-dire ne pas avoir à se soucier de quoique ce soit concernant la nourriture et les boissons. Il faut saluer le fait d'avoir 3 possibilités à la location et qui répondent à des bourses, des volumes et des configurations différentes.

Mme Michèle Morand : Je suis d'accord et comme nous avons d'autres offres à Buchillon, il ne faudra pas s'étonner que cette nouvelle salle ne soit pas tant sollicitée.

M. Patrick de Preux : On reçoit des demandes pour la salle de l'Accent mais avant il n'y avait pas de mobilier, ni d'éclairage.

M. Raymond Chatelan : Les rapports de séance du Conseil comme les pétitions, les motions ou autres lettres peuvent être jointes aux procès-verbaux ?

M. Andreia Uffer : C'est déjà le cas, ils sont archivés avec les procès-verbaux.

La séance se termine à 21h57

Le Président

La Secrétaire

M. Andreia Uffer

Mme Sandra Breitling